



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Photographie

Question écrite n° 48089

Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'attitude concurrentielle de l'administration vis-à-vis des entreprises artisanales de photographie. En effet, il est de plus en plus constate dans les prefectures l'installation de cabines d'identites. Or, chacune de ces cabines represente un emploi d'artisan photographe avec la possibilite d'avoir un ou plusieurs emplois de jeunes en apprentissage. Etant donne que la photo d'identite est une epreuve a l'examen pour l'obtention du CAP de photographe, on comprend des lors que l'activite commerciale dans les prefectures porte atteinte a l'emploi et a la formation des jeunes par l'apprentissage dans les entreprises artisanales de photographie. C'est la raison pour laquelle il lui demande si la suppression de ces cabines est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48089

Rubrique : Arts plastiques

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 642